

AVIS ET REPONSES

Concertation du 29/11/2024 au 28/02/2025 – point d'étape en date du vendredi 7 février 2025

Les propos ont été recueillis sur la plateforme Aggloforum et retranscrits en l'état, en toute transparence, afin de correspondre au plus juste des avis formulés.

1/DAMIEN GIRART – 3/12/2024 – MAIL 13H49

« Bonjour je tenais à apporter ma contribution en m'opposant fermement à ce projet.

J'estime qu'à l'heure où les ressources se raréfient et où les aléas à venir vont nous pousser à changer nos modes de vies durablement il serait bien plus judicieux de rendre ces zones artificielles à la nature.

N'est ce pas un enjeu majeur aujourd'hui? N'est ce pas une mesure que les communes ont l'obligation de prendre? Il me semble que les agglomérations devaient mettre en place des mesures pour desartificialier les sols non?

Ce serait donc ici une façon significative de compenser l'expansion urbaine alors il serait temps de s'y mettre. Cet espace renaturalisé pourrait même servir à faire de la permaculture et pourquoi pas permettre aux prochains détenus du futur établissement pénitentiaire de pratiquer une activité dans le cadre d'un programme de réintégration par exemple.

Cela pourrait se faisant avoir un petit impact économique via la production agricole issue de ce type d'agriculture qui est en train de devenir un critère de choix du consommateur et donc un plie économique d'avenir en plus d'avoir une action sociale positive.

Je sais que beaucoup de nos élus et des acteurs de l'immobiliers et de l'économie en général n'en ont rien à faire de ce genre de projet car cela ne leur rapporte rien, pour autant quand l'économie va s'effondrer et elle va le faire inexorablement car notre monde a ses limites nos villes seront bien contentes d'avoir des espaces agricoles viables sur lesquels elles pourront s'appuyer pour nourrir leur populations

Cordialement, D. Girard».

REPONSE

Le projet de ZAE Nîmes Sud est un projet d'urbanisme centré sur une zone déjà artificialisée dans le cadre des travaux de la ligne LGV. Dans le cadre d'une politique volontariste de Nîmes Métropole souhaitant développer économiquement son territoire afin d'y proposer de nouveaux emplois demandés par les habitants tout en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles, Il est proposé ici de recycler ce foncier à disposition. Le site comporte un embranchement ferré, rare sur Nîmes Métropole, permettant un report modal sur des voies Fret limitant le transport routier.

Ainsi, l'impact du projet d'aménagement sur l'environnement en sera amoindri.

Enfin, dans une politique responsable de Nîmes Métropole de limiter l'impact de son développement économique, certains secteurs à l'étude ont été diminués voire abandonnés afin de prioriser d'autres projets présentant moins d'impacts sur l'environnement et dont la ZAE Nîmes Sud fait partie.

2/PHILIPPE CAMROUX – 4/12/2024 – MAIL 15H10

« Bonjour

Pouvons-nous proposer nos services pour des projets liés aux énergies renouvelables ?

Nous sommes en mesure de proposer nos services aussi bien pour des équipements en toitures qu'au sols ou en ombrières

Nous développons tous types de projet en proposant les meilleures conditions financières du marché

Que devons-nous faire pour candidater ?

Cordialement »

REPONSE

La présente démarche de concertation ne permet pas des démarches commerciales. A terme, à charge de chaque porteur de projet de consulter des opérateurs photovoltaïques selon leurs besoins et procédures propres.

3/VALERIE ROBERT – 6/12/2024 – MAIL 7H46

« Situé sur une zone agricole ce projet doit respecter l'environnement . Particulièrement le bruit par les va et vient du réseau ferroviaire. Un état des lieux à ce niveau doit être réalisé. Habitant permanent au plus proche de ce projet une évaluation est strictement nécessaire afin d'évaluer les nuisances que vous pourriez créer. »

REPONSE

Le projet prévoit un embranchement ferré pour l'entreprise qui sera construite à proximité de la voie ferrée. Même si des trains sortent de cet embranchement, au regard du trafic actuel constaté, nous pensons que l'impact sera moindre.

Pour autant, nous allons nous attacher à mesurer l'impact du projet en matière acoustique. Ainsi, des relevés acoustiques vont être faits fin janvier 2025 pour effectuer un état des lieux. Avec ces données, nous pourrons mieux appréhender l'impact futur du projet et prévoir des mesures correctives si nécessaires.

4/JOCELYNE GARCIA – 6/12/2024 – MAIL 15H29

Madame, Monsieur,

Je découvre le projet de construction d'une nouvelle zone commerciale, alors que celles qui ont été créées depuis des décennies (la première se situait face au marché-gare si je m'en souviens bien) accumulent des locaux vacants qu'il serait bon de recenser avant d'en bâtir d'autres, dans un souci d'économie d'euros et de matières (eau, béton, carburant...) d'autant plus que l'achat en "présentiel" a tendance à se substituer à la commande sur internet !

J'espère que l'artificialisation de nombreuses terres arables pour la construction de la gare de Manduel, dite du Pont du Gard ? ne se poursuivra pas avec le projet Magna Porta. Il est toujours préférable et honorable d'avouer un mauvais choix plutôt que de persister dans l'erreur.

Alors que nous avons déjà presque consommé un quart du vingt et unième siècle, nos instances politiques vont-elles encore raisonnées selon des schémas du vingtième siècle avec notamment la perspective d'emplois supplémentaires (la tendance actuelle n'est pas dans cette mouvance) dans un monde globalisé où seule la logique mercantile importe !

La démocratie participative est une excellente démarche lorsque les propositions des citoyens sont écoutées... et j'espère qu'un autre chemin sera pris que celui offert aux cahiers de doléances et aux concertations citoyennes.

Bon courage à nous,

Jocelyne Garcia-Keller

Marguerittes »

REPONSE

Le projet prévu n'est pas un projet de zone commerciale mais bien une zone industrielle et logistique qui ne peut difficilement s'installer en réinvestissement de zone commerciale en entrée d'agglomération pour des questions de transports, d'impacts sur l'environnement urbain et des conflits d'usage.

Le projet de ZAE Nîmes Sud constitue un des maillons de la stratégie de Nîmes Métropole qui prévoit, de façon conséquente, le réinvestissement de nombreuses zones d'activités commerciales (dont ZAC marché Gare, ZAE St Césaire, Ville Active, etc.).

Enfin, la ZAE constitue elle-même un réinvestissement d'une ancienne base travaux Oc'via anthropisée ce qui vient très largement limiter l'impact sur la biodiversité et le monde agricole.

5/JACKY THURET – 9/12/2024 – MAIL 14H54 PUIS 14H55

« Bonjour

En ma qualité de propriétaire sur la commune de MILHAUD, j'ai compulsé les divers articles parus sur "NÎMES SUD" malgré les photos et schémas je n'arrive pas à voir les parcelles impactées. Pouvez-vous me dire quelles sont les parcelles impactées sur la commune de MILHAUD, vous en remerciant

Cordialement »

Puis, après message de remerciement automatique :

« oui consultation mais pas précis du tout »

REPONSE

Un plan plus précis de l'emprise foncière estimée sera mis à disposition avant la réunion publique du 13/02.

6/JEAN PIERRE SEGONDS – 12/12/2024 – COURRIER ENVOYE PAR MAIL 10H18

« **Zone d'activités économiques Nîmes Sud**

Observations dans le cadre de la concertation publique

L'implantation d'une zone d'activités économiques sur l'emprise de l'ancienne base travaux de la construction de la LGV Nîmes-Montpellier est opportune dès lors qu'il s'agit d'une reconversion d'une friche d'activité anthropisée dans les années 2010.

A ce titre, il convient de noter que la société OCVIA responsable de l'ouverture de cette base travaux avait été soumise par l'Etat à l'élaboration d'études environnementales approfondies qui avaient conditionné l'autorisation des travaux à des compensations environnementales significatives mises en œuvre par OCVIA. On peut penser que les atteintes éventuelles inhérentes au futur aménagement devraient intégrer les compensations antérieures.

S'agissant de l'objectif poursuivi à savoir l'accueil d'activités de logistique industrielle et productives, il devra être précisé ultérieurement,

- *S'il s'agit uniquement de logistique industrielle qui concerne essentiellement des missions amont et/ou aval de la production comme la gestion des stocks, l'entreposage, l'emballage...*

Mais ce type de logistique se développe en général dans un écosystème industriel.

- *On peut aussi considérer que le site offre de belles possibilités pour l'accueil d'activités industrielles, point faible du développement économique de l'agglomération. Inscrire le territoire de Nîmes Métropole dans l'économie verte et la politique nationale de réindustrialisation décarbonée serait un beau challenge,*
- *En particulier le site pourrait constituer une opportunité par exemple dans l'accueil d'entreprises de l'économie circulaire de démantèlement-recyclage d'objets lourds, volumineux pouvant justifier le transport par fret ferroviaire (ex : panneaux photovoltaïques- nacelles d'éoliennes- transformateurs...) incluant la récupération des composants et sous composants (minerais – métaux et terres rares...) apportant une plus-value et contribuant à la souveraineté tricolore.*

Dans toutes les hypothèses, on peut lister les facteurs et conditions complémentaires d'attractivité de cette ZAE :

- **accessibilité ;**

1. *Le raccordement ferroviaire prévu sur la ligne classique est « un plus » incontestable à condition que le faisceau de chargement/déchargement des trains soit d'au moins 750m,*
2. *La desserte routière a intégré le franchissement de la voie ferrée et le raccordement à la départementale D262 mais il ne peut se concevoir qu'avec un raccordement au réseau autoroutier à proximité. Cela met en lumière l'exigence du nouvel échangeur prévu sur l'autoroute A9 à Milhaud incluant une bretelle de raccordement à la RN113 devant être réalisé dans le cadre du contournement ouest de Nîmes. Cela doit être une exigence forte du projet pour que cette ZAE bénéficie d'un réel atout compétitif et pour éviter un accroissement de trafic sur la D135 déjà largement saturé.*

*- **besoins en énergie** : l'implantation de toute nouvelle industrie est désormais conditionnée à la capacité à disposer de sources d'énergies bas carbone et bon marché notamment s'il s'agit d'industries électro-intenses. La zone dispose d'une desserte en électricité via une ligne haute tension en surplomb mais il serait souhaitable d'offrir des opportunités de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque-éolien) in situ ou par exemple l'implantation dans le futur d'électrolyseurs pour la production d'hydrogène connectés aux centres de traitement des eaux et des déchets distants d'environ 3 km.*

Fait à NIMES le 12/12/2024

Jean-pierre Segonds »

REPONSE

L'avis formulé par M. Segonds comporte l'identification d'atouts intéressants du projet (branchement fer, réinvestissement foncier notamment) et d'autres points d'attention qu'il sera important d'étudier dans le cadre de la conception de ZAE Nimes Sud (programmation, condition d'accessibilité par exemple).